

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
LILLE 6
COMMUNE
LOOS

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE n°AG_2022_056
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SELECTION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR DANS LE CADRE DU CONCOURS RELATIF À LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CITE DES ENFANTS AUX OLIVEAUX

Le Maire de la Ville de LOOS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°2021-12-09-25 du Conseil Municipal du 09 décembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour « *fixer entre trois et cinq le nombre maximum de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures et de fixer le montant de la prime entre 22 500 € HT et 36 000€ HT pour chacun des trois à cinq participants au concours qui sera allouée sur proposition du jury à chaque concurrent ayant remis des prestations et ceci dans les conditions prévues dans le règlement au concours* » ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2172-1 et R.2162-15 à R.2162-26 ;

VU la décision n°AG_2022_51 désignant les membres du Jury de concours ;

Vu l'avis du Jury de concours réuni le 07 septembre 2022 ;

DECIDE

Article 1 : Les 5 candidats admis à remettre un projet dans le cadre du Concours relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle Cité des enfants aux Oliveaux sont :

- **HART BERTELOOT ATELIER ARCHITECTURE TERRITOIRE** située 435 rue Léon Gambetta à Lille (59000) en cotraitance avec les sociétés CET INGENIERIE située à Lille (59000), BECQUART Economistes et Ingénieurs Associés située à Nieppe (59850), GAYA DEVELOPPEMENT DURABLE située à Villeneuve-La-Garenne (92390), et VENATHEC - A CAPELLA située à Loos (59120).

- **DSA Damien Surroca** située 213 boulevard de la Liberté à Lille (59000) en cotraitance avec les sociétés HDM INGENIERIE située à Sainghin-En-Melantois (59262), IMPACT Conseils & Ingénierie située à Roubaix (59100), SERGA située à Rosny-Sous-Bois Cedex (93561) et SLAP située à Mons-En-Barœul (59370).

- **LT2A** située 482 Rue Albert Bailly Marcq-en-Barœul (59700) en cotraitance avec les sociétés ASSEMBLAGE - ESSELINCK Ingénierie située à Ivry-sur-Seine (94200), HELIOS située à Erquinghem-Lys (59193), D.tec située à La Couture (62136), et VENATHEC située à Vandoeuvre Les Nancy Cedex (54503).

- **POSTARCHITECTES** située 24 rue des Postes à Lille (59000) en cotraitance avec les sociétés BECQUART Economistes et Ingénieurs Associés située à Nieppe (59850), INGEBOIS Structure située à Douai (59500), DESCAMPS INGENIERIE située à Saint-Pol-sur-Ternoise (62130), VENATHEC - A CAPELLA située à Loos (59120).

- **BPLUSB ARCHITECTURES** située 60 rue Sainte Catherine à Lille (59800) en cotraitance avec les sociétés ARTELIA située à Marquette-Lez-Lille (59520) et Kiétudes située à Marquette-Lez-Lille (59520).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Loos et Le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise :

- au représentant de l'État,
- au comptable de la collectivité.

Article 3 : Dans un délai de 2 mois suivant sa notification, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville de Loos, ou, dans ce même délai, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille (5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cedex).



LOOS, le 13 septembre 2022

Anne VOITURIEZ,
Maire de Loos